



## AVIS PUBLIC

### Publication du Règlement 24-1193

#### **Règlement modifiant le délai de validité des permis et certificats au Règlement sur les permis et certificats numéro 15-925**

---

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné :

- que le conseil municipal a adopté le 9 juillet 2024 le Règlement ci-dessus mentionné ;
- qu'une copie de ce règlement est déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, ainsi qu'à la page suivante du site internet municipal : <https://www.saint-donat.ca/la-municipalite/administration-municipale/reglements-municipaux/>;
- Qu'un certificat de conformité a été délivré par la MRC Matawinie le 25 septembre 2024 et qu'il est entré en vigueur à cette même date (art. 137.15 L.A.U.) ;

Le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1)

Fait à Saint-Donat, ce 27 septembre 2024

---

Mickaël Tuilier, directeur général et  
greffier trésorier

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Mickaël Tuilier, directeur général et greffier trésorier de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 27 septembre 2024, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 27 septembre 2024

---

Mickaël Tuilier, directeur général et  
greffier trésorier